

Service Éducation-Jeunesse

Tél : 02.51.23.00.12 – 02 51 23 16 79

Courriel : inscription-education-jeunesse@lessablesdolonne.fr



PÔLE SERVICES A LA POPULATION – Service éducation jeunesse

Madame, Monsieur,

L'inscription de votre ou vos enfant(s) à l'accueil de loisirs des mercredis du 10 janvier au 3 juillet 2024, sera possible à partir du mardi 21 novembre 7h00.

Modalités d'inscription :

- **Vous pourrez inscrire votre ou vos enfant(s) dans le menu « inscription à une activité » sur l'ensemble des mercredis pour la période du 10 janvier au 03 juillet 2024.**
- Via le portail famille (Pas d'inscription par mail ou par téléphone). Accompagnement possible en Mairie annexe du Château d'Olonne aux horaires d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30 - 12h et 13h30-17h30, le jeudi jusqu'à 19h uniquement sur rendez-vous.
- La réservation pour le mercredi suivant sera ouverte jusqu'au dimanche soir (23h59), **dans la limite des places disponibles.**

En cas d'indisponibilité totale des trois centres de loisirs, vous pouvez faire parvenir un courriel au guichet unique enfance jeunesse afin de vous inscrire en attente.

Attention : L'inscription est possible, uniquement si le dossier a été complété et validé sur le portail famille (onglet ma fiche famille)

Mémo du déroulement d'une inscription sur le portail famille :

- Aller dans le menu « MES INSCRIPTIONS » « Inscription à une activité »
- Sélectionner le centre de loisirs souhaité puis cliquer sur continuer
- Compléter le calendrier de fréquentation des mercredis du mois puis cliquer sur « enregistrer », cliquer ensuite sur le mois suivant et répéter l'opération pour tous les mois souhaités.
- **Une fois tous les mercredis sélectionnés, cliquer sur « valider ».**

Ajouter, annuler ou modifier des mercredis :

Vous pouvez annuler ou modifier une réservation au plus tard jusqu'au mercredi soir (23h59) précédant le mercredi concerné. Nous vous remercions de réserver uniquement les mercredis dont vous avez réellement besoin. Passé ce délai le mercredi vous sera facturé, sauf en cas d'absence pour maladie ou événement familial (décès...). Dans ce cas un justificatif devra être fourni dans un délai maximum de 8 jours.

- Aller dans le menu « MES INSCRIPTIONS » « Ajouter, annuler, modifier des mercredis »
- Cliquer sur modifier les mercredis
- Décocher les mercredis que vous souhaitez annuler ou modifier.
- Cliquer sur « Terminer ». La validation est automatique.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Cordialement,

La Direction éducation jeunesse.